

# Réunion du Comité d'Entreprise

## Compte rendu partiel de la Plénière CE du 29 octobre 2009

### Enfin une tentative pour faire reculer la précarité !

Le 22 octobre dernier, SUD a appelé à un débrayage pour enclencher une démarche contre la politique de précarité à SPS. SUD a proposé aux grévistes de recourir à un article du Code du Travail (L2323-17) qui permet au Comité d'Entreprise de demander l'intervention de l'Inspection du Travail. Le même jour, en réunion préparatoire du CE du 29 octobre, SUD a soumis cette demande aux autres élus qui ont accepté de la prendre en compte.

En séance plénière du CE du 29 octobre, les élus SUD, CFDT et CGT ont voté la saisine de l'Inspection du Travail dans le cadre de l'article L2323-17 du Code du Travail. Voici un extrait de cet article :

*« Lorsque le comité d'entreprise a connaissance de faits susceptibles de caractériser un recours abusif aux contrats de travail à durée déterminée et au travail temporaire, ou lorsqu'il constate un accroissement important du nombre de salariés titulaires de contrats de travail à durée déterminée et de contrats de mission, il peut saisir l'inspecteur du travail.*

*Sans préjudice des compétences qu'il détient en vertu des articles L. 8112-1 et suivants et de l'article L.8113-7, l'inspecteur du travail adresse à l'employeur le rapport de ses constatations. L'employeur communique ce rapport au comité d'entreprise en même temps que sa réponse motivée aux constatations de l'inspecteur du travail. Dans sa réponse, l'employeur précise, en tant que de besoin, les moyens qu'il met en oeuvre dans le cadre d'un plan de résorption de la précarité destiné à limiter le recours à ces formes de contrats de travail. . . »*

Enfin, une majorité d'élus a rejoint le point de vue de SUD. La précarité ne doit plus continuer à SPS car l'entreprise a les moyens d'embaucher en CDI. La démarche auprès de l'administration est l'un des moyens d'actions parmi d'autres. En attendant le rapport de l'Inspection du Travail, les organisations syndicales doivent appeler à la mobilisation des salariés pour qu'aucun précaire ne soit envoyé au chômage.

Nous devons faire preuve de solidarité avec les précaires.

**Ne fermons pas les yeux. Osons la solidarité !**

### Informations mensuelles

Les informations sont données à fin septembre et les évolutions sont notées par rapport à fin août.

- 35 CDD , 75 intérimaires (+4) , 40 détachés
- 1232 inscrits (+21) dont 42 contrats en alternance (+11)
- 15 196 heures sup. demandées (+2156 h).
- Entrées de janvier à septembre 2009 = 64 (+15)  
24 CDI (+3) ; 14 CDD (+2) ; 26 mutations Groupe (+10)
- Sorties de janvier à août 2009 = 55 (+4)  
2 décès ; 32 retraites + ATA (+3) ; 2 mutations Groupe ; 18 CDD (+1)

En quelques chiffres, cette présentation de l'évolution de l'emploi à SPS permet d'avoir une petite idée de l'évolution de la situation. Nous vous avons déjà largement informé sur ce sujet. Mais

nous y reviendrons sans relâche car l'emploi est au cœur de nos préoccupations.

### Accord Prévoyance Groupe: participation du CE

Trois questions sur la Prévoyance étaient inscrites à l'ordre du jour. SUD n'a pas pris part au vote et expliqué cette position dans une déclaration. Nous avons rappelé que durant toutes les phases de négociation et même après signature de l'accord Groupe, jamais nos propositions n'ont été examinées.

SUD a même été volontairement écarté du dossier Prévoyance au sein du CE de SPS. En effet, lors de son départ, Alain Boileau élu SUD et représentant du CE auprès de la MCDEF a été remplacé par Ph. Géry alors que SUD avait présenté un candidat. Nous vous donnons la « clef de répartition » qui permet de connaître la participation du CE et que vous retrouvez sur votre bulletin de salaire :

$$P_{CE} = -0,34\% \times S_B + 0,72\% \times ALLOC_{ANN(n-1)}$$

$P_{CE}$  : Allocation mensuelle

$S_B$  : Salaire brut du salarié

$ALLOC_{ANN(n-1)}$  : allocation annuelle de l'année n-1, soit 3621,20€ pour 2008.

Sachant que cette clef a été validée par les élus CFDT, CGC et CGT lors de ce CE, on se demande bien comment la Direction a pu calculer une compensation au 1er juillet.

Nous reviendrons prochainement plus en détail sur ce dossier car nous aurons à vous faire connaître plusieurs informations.

### **Restaurant d'entreprise**

Malgré les trois semaines écoulées depuis le précédent CE, la Direction n'a pas pu réunir tous les « ingrédients » permettant de répondre à nos questions sur l'utilisation de la subvention du CE (1,773% de la masse salariale soit 1/3 de la subvention totale du CE).

Nous sommes surpris par cette situation mais nous restons persuadés que la Direction fera tout son possible pour nous amener les informations sur un plateau. Reste à savoir si tout cela sera digeste !

### **Changement des horaires 2x8 au bobinage**

Le responsable du secteur avait en tête de modifier selon ses désirs les horaires des équipes. Mais il a eu beaucoup de mal à s'expliquer.

Pour SUD nous avons posé trois questions :

- Par quoi ce changement est-il motivé ?
- Ce changement a-t-il fait l'objet d'une information du CHSCT ?
- Ce changement fait-il l'objet d'une procédure d'Information / Consultation du CE ?

En séance, deux représentants de la Direction ont fait comprendre au responsable du secteur qu'il était préférable dans l'immédiat de suspendre ce changement. (ils auraient pu éviter de le faire en séance).

### **Aubes basse pression**

La direction nous a demandé une certaine discrétion. Tout en respectant ce principe, il est possible de rappeler qu'en phase de production des aubes, ce sera de grandes quantités à sortir. La question est de savoir où se fera la production. Il faudra que la Direction réponde rapidement à cette interrogation car nous n'accepterons pas d'être mis devant le fait accompli. Nous connaissons par expérience l'habitude de la Direction de livrer l'information au plus tard. Et très souvent cette attitude cache des points négatifs.

### **Secteur Capteurs**

Le DRH ne voit pas pourquoi on pose la question du secteur Capteurs tous les mois. Si on suit son raisonnement il n'a qu'à faire l'ordre du jour pour les élus et répondre à ses propres questions.

Quand on lui fait part d'un certain nombre de questions ou problèmes (plan de charge consolidé mais précarité, diminution des effectifs, manque de moyens, temps perdus suite à réorganisation achats, etc.), il semble ne pas bien comprendre. Sauf que lorsqu'un(e) élu(e) du secteur confirme la position des autres élus, M. Amiens a bien du mal à justifier ses réponses précédentes.

SUD mettra le suivi du secteur Capteurs à la hauteur que nous jugerons utile. Nous reposerons la question au CE de fin novembre (la responsable du secteur sera la bien venue pour avoir un point exhaustif).

### **Projet Héraklès**

Le DRH nous a annoncé la tenue d'un CE Extraordinaire le 10 novembre prochain. Le PDG, viendra y parler de plusieurs sujets mais l'ordre du jour n'est pas encore connu. Le DRH a cependant précisé que le PDG devrait éclairer notre lanterne sur l'avancement d'Héraklès.

Soyons positifs, notre PDG va sans doute nous surprendre en informant les élus sans tabou ni cachotterie. A suivre.

### **1<sup>er</sup> mai 2008 et Ascension**

SUD et CGT ont acté en justice afin d'obtenir un jour de congé supplémentaire suite à la concomitance du 1er mai et de l'Ascension en 2008. Le TGI nous a donné raison. Mais SUD a attendu de savoir si la Direction faisait appel avant de vous informer. A suivre !

### **Faire ou Acheter**

Ce sujet a également été reporté, le représentant de la Direction doit travailler ses planches selon le DRH. SUD a indiqué qu'il appartenait aux élus CE d'agir avec tous les moyens disponibles pour mesurer réellement les conséquences de Faire ou Acheter et du fait l'accroissement de la sous-traitance.

### **Projet SIRH**

Le DRH s'est engagé à ce qu'il n'y ait aucune mobilité forcée pour les salariés de SPS. Tous resteront à Bordeaux puisque aucun n'est favorable à une mutation. Nous resterons attentifs au devenir de nos collègues suite à la mise en place du projet SIRH qui s'étalera de janvier à juillet 2010.

### **LEAN**

Nous avons tous bien pris note que le projet LEAN a déjà été décliné sans qu'il y ait eu au préalable un avis du CHSCT ni une Information / Consultation du Comité d'Entreprise. Le Lean n'est pas sans conséquence sur les risques psychosociaux. Plusieurs études ont déjà mis en exergue les effets pervers de cette méthode. La Direction va-t-elle dérouler sans tenir compte de l'avis des élus ?